



Charte des Clubs Organisateur



Introduction & Prérequis

Cette Charte est à destination des clubs se portant volontaires pour l'organisation d'un match de la discipline Rimfire qui compte pour :

- Le trophée « Jean-Louis ESPINET »
- La sélection pour le Championnat de France Rimfire
- La Sélection pour les Compétitions Internationales Rimfire

Le club doit être affilié à la FFTir et le stand homologué.

Les frais d'engagement, de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge des tireurs.

Moyens

En tant que Club organisateur, vous vous engagez à mettre à disposition des tireurs l'infrastructure minimum suivante :

- Présence d'au minimum 10 tables ambidextres stables conformes au règlement WBSF en vigueur (8 tables minimum pour un match du trophée Espinet sont tolérées)
- Présence à chaque table d'un dispositif d'assise réglable en hauteur.
- Présence d'étagères ou de tables de rangement du matériel : valises, malles, trépieds, sacs arrières en nombre suffisant, situées à une distance des tables n'entravant pas la circulation des tireurs à l'installation et au changement de poste.
- Présence d'un local couvert suffisamment grand capable d'accueillir simultanément plusieurs tireurs désireux de procéder au nettoyage de leurs carabines.
- Présence de toilettes.
- Présence de porte-cibles fixes ou mobiles stables
- Présence de contre-cibles obligatoires pour une sélection au championnat de France ou à une compétition internationale (vivement conseillées pour un match du trophée Espinet)

Outils

La FFTir fournira au Club un outil d'organisation du match et de récapitulatif des résultats. Il est laissé à la discrétion du club l'usage ou non de cet outil. Cependant la remontée des résultats devra impérativement être transmise à la FFTir dans le format adéquat (fourni par la FFTir). Le club se chargera d'une éventuelle ressaisie des résultats si nécessaire dans le fichier numérique fourni.

Communication

Un espace sur le site Internet de la FFTir est mis à disposition du Cadre Technique de la Fédération dès le début de la saison pour publier votre document d'invitation au Match ; il devra contenir toutes les informations nécessaires pour permettre l'inscription des tireurs (Contact Mail, Téléphone, Adresse Postale). Les conditions d'inscription devront y figurer (Paiement en avance et/ou sur place) ainsi que les moyens de paiement acceptés, les délais et conditions de rétractation.

Ce document ne devra pas être publié sans autorisation de la FFTir sur un autre support (Sites Web, Blogs, Forums, Facebook...) que le site de la FFTir et le site du Club. Éventuellement un lien vers le site de la FFTir et la section correspondant au match sera toléré sur des sites autres que ceux précités.

Le club organisateur mettra en ligne sur son site web la liste d'inscription et transmettra (via le Cadre Technique FFTir) le lien vers cette liste pour publication sur le site web FFTir **7 jours** avant la compétition. Le club se chargera d'effectuer les mises à jour nécessaires de cette liste d'inscription en fonction d'éventuels ajustements à prévoir. Si le club ne dispose pas de site web, la liste d'inscriptions devra être envoyée au cadre technique FFTir qui la fera publier sur le site web FFTir. Le club s'abstiendra de publier cette liste sur d'autres supports que son propre site web.

Le Club organisateur, s'engage à ne transmettre sous aucun prétexte et sans autorisation, toute information personnelle des tireurs à une entité (Sites Web, Blogs, Forums, Facebook...) autre que la FFTIR. Cela englobe la liste des inscriptions, les plans de tirs prévisionnels et définitifs ainsi que les résultats (liste non-exhaustive). **Le club se chargera d'informer les tireurs via la fiche d'invitation et d'inscription de cette règle applicable à tous.**

Les résultats et les classements seront impérativement accompagnés du document de validation des scores qui sera signé par l'arbitre référent présent et le responsable compétition de l'étape (garants du bon déroulement de la compétition). *Document exemple en annexe*

Arbitrage

Un arbitre national/régional Bench Rest ainsi qu'un second arbitre national/régional Bench Rest ou ISSF sont requis pour arbitrer la compétition. Ils devront être demandés à la ligue du club organisateur en premier lieu et à la FFTir en second lieu en cas de problème (le plus rapidement possible). Le comptage des points peut être effectué par l'arbitre ISSF. L'un des deux arbitres doit obligatoirement être national.

En aucun cas l'arbitre au comptage des points ne peut tirer la compétition à laquelle il officie ; en revanche cette possibilité est offerte durant les matchs du trophée Espinet pour l'arbitre de pas de tir qui doit être obligatoirement Bench Rest, régional ou national.

L'arbitre de pas de tir ne peut tirer la compétition uniquement qu'en cas de force majeure pour un match sélectif au championnat de France ou à une compétition internationale.

Engagement

Le responsable compétition de l'étape et l'arbitre référent présent s'engagent à organiser les épreuves selon les règles d'arbitrage et de Gestion Sportive de la Fédération Française de Tir en vigueur et de la WBSF.

Tout manquement aux règles ci-dessus (Moyens, Outils, Communication et Engagement) entraînera une suspension du club pour les organisations de compétitions futures.

Date :
Signature et tampon :



Document de validation des scores

Nous soussignés, _____ et _____,
arbitre(s) référent(s), et _____, responsable de la compétition,
certifions que les scores identifiés sur le fichier envoyé à la FFTIR pour résultat de l'épreuve :

Du : _____
Sont sincères et véritables.

Fait à _____, le _____

Pour servir et valoir ce que de droit

Date et Signature

Arbitre(s) référent(s) _____, Le _____ Responsable compétition